







Webinaire «Le monde du travail: Home office – ce qu'on doit savoir»

Ce webinaire est né d'une initiative des associations professionnelles liées par l'accord sur les conditions d'emploi. Ce cours de formation est destiné aussi bien aux employés qu'aux employeurs.

Le webinaire se déroulera sur deux séances. Les thèmes suivants seront abordés mais pas forcément dans l'ordre, en fonction du timing. Il est donc conseillé de participer aux deux sessions.

Contenu

- Généralités
 - o Définitions et notions
 - o Importance pratique du Home office
 - Home office dans la situation particulière de la COVID-19
 - Réglementation légale applicable
- Questions particulières en lien avec le droit du travail
 - o Conditions et modalités d'introduction du Home office
 - o Horaire et enregistrement du temps de travail
 - o Protections de la santé et de l'intégrité du travailleur
 - Mise à disposition des instruments de travail par l'employeur et frais liés au Home office
 - Confidentialité et protection des données
 - o Fin du télétravail
- Questions particulières en lien avec d'autres domaines du droit
 - Home office et assurances sociales
 - Home office et droit fiscal
 - Home office et procédure judiciaire
- Aspects pratiques
 - o "Check-List" des points à régler
 - o Modèles de réglementation

Déroulement

Online.

Les codes de connexion seront transmis en temps voulu.

Enseignant

Boris Heinzer, docteur en droit, avocat, spécialiste FSA droit du travail

Dates et heures

Les 15 et 29 juin 2021 Les deux fois, de 16h45 à 18h00¹



¹ 45 minutes de présentation, 30 minutes de réponse aux questions

Coûts

Les coûts de ce webinaire seront pris en charge par les associations: PGS, GEO+ING, GEOSUISSE et IGS

Confirmation de participation

La personne qui aura suivi les deux parties du webinaire recevra une confirmation de participation.

Inscription

Inscription